

PROCÈS-VERBAL de la 13^e assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de D’Autray, tenue à l’auditorium de l’École secondaire Pierre-de-Lestage à Berthierville le mercredi 16 avril 2025 à 19 h, sous la présidence de madame Patricia Rinfret.

Soixante-quinze personnes sont présentes dont les administrateurs suivants :

Du conseil d’administration :

Mme Patricia Rinfret
M. Antoine Drainville-Mongeau
M. Benjamin Harnois
M. Steve Harnois
Mme Francine Lebeau
Mme Louise Lépine
Mme Nathalie Lévesque
M. Alex Marchand
Mme Karine Marois
M. Yvon Mousseau
M. Paulin-Antoine Nolet
Mme Marie-Christine Tellier
Mme Manon Servant

1. Ouverture de l’assemblée

1.1 Mot de bienvenue

C’est avec fierté et honneur que madame Clémence Almer, conseillère en communication, souhaite la bienvenue aux membres à cette 13^e assemblée générale. Elle cède ensuite la parole à la présidente.

C’est au nom de tous les administrateurs, et avec grand plaisir que la présidente du conseil d’administration, madame Patricia Rinfret, souhaite la bienvenue à cette assemblée générale de la Caisse Desjardins de D’Autray. Cette treizième assemblée générale est déclarée ouverte à 19 h 00.

La présidente présente les intervenants qui l’accompagneront tout au long de l’assemblée. Elle est assistée dans l’animation par madame Manon Servant, vice-présidente du conseil d’administration, monsieur Yvon Mousseau, secrétaire du conseil d’administration qui sera assisté dans ses fonctions par madame Virginie Charron, adjointe à la direction générale. Par monsieur Éric Fortier, directeur général, par madame Nathalie Lévesque, présidente du comité coopération, par monsieur Paulin-Antoine Nolet, président du comité de mise en candidature et finalement par madame Clémence Almer, conseillère en communication, à l’animation de cette assemblée.

La présidente informe les membres que cette formule d’assemblée en présentiel implique qu’ils pourront voter en direct sur certains sujets alors que d’autres sujets feront l’objet d’une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre prochains jours.

1.2 Message du président du Mouvement Desjardins

Madame Almer poursuit avec la présentation de la capsule vidéo introductive de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

2. Fonctionnement et déroulement de l’assemblée

2.1 Règles pour participer à l’AGA

Les modalités qui faciliteront le bon déroulement et les interactions de cette assemblée sont présentées par madame Almer.

Ces modalités portent notamment sur :

- Le déroulement de l'assemblée ;
- Les votes en direct ;
- Les interactions tout au long de l'assemblée.

Madame Almer rappelle que seul un membre de plein droit de la Caisse pourra proposer ou appuyer une proposition et voter que ce soit en présentiel, ou lors de la période de 4 jours prévue après l'assemblée.

2.2 Nomination des personnes scrutatrices

Madame Almer invite la présidente à procéder à la nomination des personnes scrutatrices.

Lors de cette assemblée, les membres devront nommer deux personnes scrutatrices. La présidente recommande :

- Madame Amélie Charbonneau-Paquin, directrice adjointe développement de marché;
- Madame Marie-Josée Lavigne, directrice développement de marché;

afin d'agir comme scrutatrices, étant donné qu'elles ont préalablement été familiarisées avec le processus de votation utilisé ce soir.

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption des scrutatrices de cette assemblée.

**Sur une proposition dûment appuyée,
il est résolu** d'adopter, tel que proposé, la nomination des personnes scrutatrices.

2.3 Adoption de l'ordre du jour

Madame Almer invite monsieur Yvon Mousseau, secrétaire, à faire la lecture de l'ordre du jour qui se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1 Mot de bienvenue
 - 1.2 Message du président du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1 Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2 Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3 Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1 Rapport du conseil d'administration
 - 3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3 Rapport financier
 - 3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son Milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1 Adoption de résolutions spéciales
 - 5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse
 - 5.2 Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote différé)
 - 5.3 Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.3.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.3.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.3.4. Élection par acclamation
 - 5.4 Précision sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption de l'ordre du jour.

**Sur une proposition dûment appuyée,
il est résolu** d'adopter l'ordre du jour.

2.4 Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024

Mme Almer précise, tel que mentionné dans l'avis de convocation, que le procès-verbal de la dernière assemblée générale a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site Internet de la Caisse. Puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, aucune lecture ni résumé ne sera fait.

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption du procès-verbal en titre.

**Sur une proposition dûment appuyée,
il est résolu** d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 17 avril 2024.

3. Retour sur l'année 2024

3.1 Rapport du conseil d'administration

Avant de présenter le rapport du conseil d'administration, la présidente présente les membres siégeant au conseil d'administration. Elle présente ensuite les principales réalisations et orientations de la Caisse pour la dernière année.

3.2 Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Monsieur Yvon Mousseau, secrétaire et président du comité d'audit et déontologie, présente le rapport sur la surveillance relative à trois règles déontologiques pour la dernière année. En 2024, le conseil a été informé de deux situations de conflit d'intérêts qui ont été réglées dans les meilleurs délais.

3.3 Rapport financier

Madame Almer invite monsieur Éric Fortier, directeur général, à présenter les résultats de la Caisse pour la dernière année.

Il invite tout d'abord les membres à visionner la capsule vidéo du rapport financier de la Caisse au 31 décembre 2024. Il demande ensuite à l'assemblée s'il y a des questions au sujet de cette présentation.

Un membre demande si, dans le montant « crédit » représente seulement les résultats pour notre caisse? M. Fortier confirme que les résultats du CDE représentent les résultats de l'ensemble des 9 caisses de notre région.

Un membre demande qui a voté pour cette proposition et si c'est rentable de fonctionner en CDE? M. Fortier mentionne que ce sont les 9 caisses de notre région qui ont voté et que oui, le fait d'être associé au CDE est rentable et que la performance est au rendez-vous.

3.4 Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Almer remercie monsieur Fortier pour sa gestion rigoureuse de la Caisse. Elle invite ensuite madame Nathalie Lévesque, présidente du comité coopération, à venir nous présenter le bilan 2024 de nos implications dans le milieu.

Tout d'abord, Madame Lévesque invite les membres à visionner une capsule vidéo présentant les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu, que ce soit avec notre Fonds d'aide au développement du milieu, en dons et en commandites.

Elle poursuit ensuite avec la présentation de quelques données en lien avec notre engagement dans le milieu, plus précisément au sujet du nouveau Plan d'engagement et de proximité auprès des membres et de notre communauté et de la nouvelle politique de contribution.

Mme Almer poursuit avec la présentation de courtes vidéos et témoignages qui expliquent bien les programmes en éducation financière et leviers d'engagement de la Caisse.

4. Période de questions au conseil d'administration

Madame Almer rappelle les procédures à suivre pour le bon déroulement de cette assemblée.

La présidente madame Rinfret déclare ensuite la période de questions officiellement ouverte, elle invite les membres à poser leurs questions ou adresser des commentaires aux membres du conseil d'administration.

Un membre demande si la protection Équifax continuera d'être offerte?

M. Fortier mentionne qu'il est maintenant possible de vérifier son bureau de crédit Équifax à partir d'AccèsD. De plus, il est possible de se prévaloir d'une protection avec Équifax en communiquant avec eux, et ce gratuitement.

Comme il n'y a plus de question, la présidente remercie les membres de leurs interventions.

5. Propositions soumises au vote

5.1 Adoption de résolutions spéciales

5.1.1 Adoption des modifications au règlement intérieur de la caisse

La présidente invite madame Manon Servant vice-présidente, à expliquer la nature de la demande de modification au règlement intérieur de la caisse et à faire lecture de la résolution spéciale.

ATTENDU QUE le conseil d'administration recommande d'abroger et d'abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration, notamment afin de faciliter les élections en favorisant l'approche du profil collectif enrichi;

Il est recommandé d'adopter, par la présente résolution spéciale, la modification suivante au *Règlement intérieur de la caisse* :

- Que l'Annexe « A » « Conseil d'administration » soit modifiée de façon à abroger et abolir les groupes pour la formation du conseil d'administration.
- Et que cette modification entre en vigueur après la période des élections, à savoir immédiatement après la levée de l'assemblée générale annuelle du 16 avril 2025.

À la suite de cette présentation, les membres sont invités à poser leurs questions ou adresser leurs commentaires aux membres du conseil d'administration quant à cette proposition.

Des discussions s'en suivent, les membres du CA répondent aux questions et commentaires. Plusieurs membres partagent leurs inquiétudes face au fait que la représentativité du milieu pourrait être compromise des suites de l'abolition des groupes protégés.

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour l'adoption et précise que cette résolution requière une adoption aux 2/3 des voix exprimées par les membres de plein droit.

La proposition **est dûment proposée** et appuyée. À la suite du dépouillement des votes, 33,80 % de votes contre et 66,20 % de votes pour ont été recensés.

La proposition de modification du règlement intérieur de la caisse visant l’abrogation et l’abolition des groupes pour la formation du conseil d’administration **est refusée** considérant que la proportion des 2/3 des votes en faveur n’a pas été atteinte.

5.2 Présentation de la proposition de partage des excédents annuels (ristournes)

Madame Almer présente une courte vidéo au sujet de l’élément distinctif de notre coopérative, la ristourne.

Elle invite ensuite le directeur général, monsieur Éric Fortier, à venir présenter la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes), qui fera l’objet d’un vote en différé.

Il précise que le scénario recommandé par le conseil d’administration est le plus avantageux pour l’ensemble de nos membres et totalement conforme aux encadrements applicables.

Le directeur général présente le scénario de répartition des excédents annuels recommandé par le conseil d’administration.

Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		12 013 k\$
Virements réglementaires et autres ajustements		(2 052) k\$
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	(2 867) k\$	
• Autres éléments du résultat	559 k\$	
• Utilisation du Fonds d’aide au développement du milieu (FADM) net d’impôt 2024	257 k\$	
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(1) k\$	
Solde des excédents à répartir		9 961 k\$
Affectation d’excédents au paiement de la ristourne et FADM		(2 020) k\$
• Ristourne	(2 299) k\$	
• Recouvrement d’impôt relatif à la ristourne	596 k\$	
• Affectation au FADM	(317) k\$	
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0 k\$
Affectation à la réserve générale		(7 941) k\$
Solde des excédents à répartir		0 k\$

RISTOURNE VOLUMES ²	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN DOLLARS
Comptes		242 k\$
Épargne et placements	0,58 \$	388 k\$
Fonds		104 k\$
Prêts et marges de crédit		630 k\$
RISTOURNE ASSURANCES ³	23 \$/1 000 \$ de prime	346 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ³	0,58 \$/1 000 \$ d’achats nets	161 k\$
RISTOURNE PRODUITS ³	Montant de 50 \$ ⁴	399 k\$
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D’INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ³	Montant de 23 \$/1 000 \$ d’honoraires et de commissions	30 k\$

La présidente demande un proposeur et un appuieur pour la recommandation de la proposition de partage des excédents annuels (ristournes) en titre.

Sur une proposition dûment appuyée,

il est résolu que le projet de répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2024 soit soumis au vote après l'assemblée.

5.3 Rapport du comité de mise en candidature

5.3.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Madame Almer cède la parole à la présidente. Madame Rinfret annonce qu'elle agira comme présidente d'élection et qu'étant donné que le secrétaire est une personne candidate, Mme Marie-Christine Tellier agira comme secrétaire d'élection, tel que le prévoit le Règlement intérieur caisse.

5.3.2 Rapport du comité de mise en candidature

La présidente invite monsieur Paulin-Antoine Nolet, président du comité de mise en candidature à présenter son rapport.

Monsieur Nolet indique que 4 postes sont à combler au conseil d'administration et énumère ensuite les critères recherchés soit : 2 femmes et 2 hommes, des membres appartenant aux groupes d'âge suivants : 1 de 50-64 ans et 3 personnes de 65 ans et plus. Cette année, une répartition équilibrée entre des administrateurs et administratrices d'expérience et des nouvelles candidatures est souhaitable afin de favoriser une saine continuité de la gouvernance de la Caisse. Deux postes sont disponibles pour le groupe E et un poste est disponible pour les groupes B et le groupe D. Il mentionne que la Caisse a reçu 4 candidatures qui répondent aux conditions et aux qualités requises par le RIC et le code de déontologie de Desjardins. Finalement, il présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année.

Monsieur Nolet précise que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la Caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une période minimale de 20 jours à partir du 20 janvier 2025.

5.3.3 Présentation des personnes candidates

Madame Rinfret présente toutes les personnes candidates éligibles à la fonction d'administrateur cette année et les invite à faire leur présentation.

- Pour le Groupe Province de Québec
Mme Manon Servant
M. Réjean Sylvestre
- Pour le Groupe B
- Mme Johanne Perreault
- Pour le Groupe D
M. Yvon Mousseau

5.3.4 Élection par acclamation

Pour cette élection, la présidente précise que les 4 candidats sont élus par acclamation puisque, pour tous les groupes, nous avons reçu un nombre de candidatures égal au nombre total de postes à combler.

Pour le groupe Province de Québec
Mme Manon Servant et M. Réjean Sylvestre

Pour le Groupe B
Mme Johanne Perreault

Et pour le Groupe D
M. Yvon Mousseau

Elle félicite les nouveaux élus.

5.4 Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Madame Rinfret précise que dès la fin de la présentation et au cours des 4 prochains jours, les membres seront appelés à voter sur la proposition sur le partage des excédents annuels et les ristournes.

Elle rappelle que :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La documentation de référence est disponible sur le site Internet de la Caisse ou sur demande auprès de la Caisse.

Il est précisé que pour voter, il sera possible de le faire via AccèsD en cliquant sur le bouton « Mon vote ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer les votes. Les membres pourront également accéder à la votation par le biais du site Internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du desjardins.com. Pour être habilités à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service **AccèsD**.

Comme l'an dernier, les membres auront la possibilité d'utiliser une borne de votation, ce jeudi aux centres de services de Lavaltrie et Berthierville.

La présidente précise que dès la fin de la présentation de ce soir, la période de votation est ouverte pour une période de 4 jours, soit jusqu'au dimanche 20 avril, 23h59. Les résultats demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

Dans les 24 à 48 heures après la période de votation de 4 jours, la Caisse sera informée du résultat des votes qui sera publié sur son site internet et disponibles auprès de la Caisse. C'est cette annonce qui mettra officiellement fin à la présente assemblée générale. En cas de vote négatif sur la proposition, l'annonce du résultat de vote ne mettra pas fin à l'assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours. Les membres seront alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui leur sera soumise pour une nouvelle période de votation.

6. Fin de la rencontre et remerciements

Madame Rinfret remercie les membres de leur participation à cette 13^e assemblée générale annuelle de la Caisse de D'Autray. Elle profite de l'occasion pour remercier tous les administrateurs et les employés pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir nos 32 565 membres de la Caisse.

Elle remercie finalement les organisateurs ainsi que ceux et celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée.

Mme Almer invite les membres à demeurer en place afin de procéder au tirage des prix de présence, soit une paire de billets pour le spectacle de Pierre Hébert et une paire de billets pour le spectacle de Andréanne A. Malette

7. Suivi – Publication et levée de l'assemblée

Une fois la période de votation terminée...

Les résultats ont été dévoilés sur le microsite et l'infolettre de la Caisse et par le biais d'un communiqué de Presse.

À l’issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l’égard des scénarios recommandés par le CA :

Proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes)

95,93 % des membres ont voté en faveur de la recommandation.

La proposition est : Adoptée ☒ Refusée ☐

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et l’infolettre de la Caisse et par le biais d’un communiqué de Presse, l’AGA est officiellement levée le 22 avril 2025, à 11 h 58.

Présidente

Secrétaire